



GHT des Alpes du Sud

CHICAS - Cellule des Marchés
Tél. : 04.92.40.28.04
Fax : 04.92.40.61.68
E-mail : cellulemarches@chicas-gap.fr



Groupement
Hospitalier de Territoire
Alpes du Sud

Gap-Sisteron • Briançon • Laragne • Embrun • Aiguilles • Barcelonnette

□ : SE9 N136

TRAVAUX RECONSTRUCTION DE L'EHPAD « CHABRE », DU FAM « 4 SAISONS » ET D'UN SERVICE DE GERONTO PSYCHIATRIE EN EXTENSION DE L'EHPAD-USLD « BUECH » DU CENTRE HOSPITALIER BUECH DURANCE A LARAGNE – LOT 11

CETTE CONSULTATION FAIT SUITE A UNE PROCEDURE INFRACTUEUSE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.) N° 040-2024

Marché à procédure adaptée passé en application des dispositions relatives aux marchés publics : des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la Commande Publique.

Codes nomenclature DGOS : PF11DOOO – PF11IOOO – PF11EOOO – PF11HOOO – PF14AOOO – PF14COOO – PF14FOOO – PF13DOOO – PF12DOOO – PF13COOO – PF14EOOO – PF14DOOO – PF14GOOO – PF15BOOO – PF12AOOO – PF10DOOO – PF10BOOO

Date d'envoi de la consultation :

- Au BOAMP : 27/11/2024
- Sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> : 27/11/2024

Date limite de réception des offres : 19/12/2024 à 12h00

SOMMAIRE

Article 1 - DISPOSITIONS GENERALES	3
1.1. <i>Intervenants.....</i>	3
1.1.1. Acheteur Maître d'ouvrage.....	3
1.1.2. Maîtrise d'œuvre	3
1.1.3. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	4
1.1.4. Coordination des systèmes de sécurité incendie	4
1.1.5. contrôle technique	4
1.1.6. Coordination sécurité et protection de la santé.....	5
1.1.7. Géotechnicien (missions G1-PGC, G2 PRO, G4).....	5
1.2. <i>Objet du marché</i>	5
1.3. <i>Forme du marché.....</i>	6
1.4. <i>Decomposition du marche</i>	6
1.5. <i>Variantes libres</i>	7
1.6. <i>Prestations supplémentaires eventuelles (PSE) / Variantes obligatoires</i>	7
1.7. <i>Délai de validité des offres.....</i>	7
1.8. <i>Conditions particulières d'exécution.....</i>	7
Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	7
2.1. <i>Mise à disposition du dossier de consultation</i>	7
2.2. <i>Contenu du dossier de consultation.....</i>	7
2.3. <i>Conditions de remise des candidatures et offres</i>	7
2.4. <i>Contenu des candidatures et offres</i>	8
2.4.1. Dossier de candidature.....	8
2.4.2. Dossier d'offre	9
Article 3 - SELECTION DES CANDIDATURES ET CLASSEMENT DES OFFRES	9
3.1. <i>Sélection des candidatures</i>	10
3.2. <i>Classement des offres</i>	10
Article 4 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11
4.1. <i>Demande de renseignements</i>	11
4.2. <i>Modification de détail du dossier de consultation.....</i>	11
4.3. <i>Visite sur site.....</i>	12
Article 5 - RECOURS	12

Article 1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1. INTERVENANTS

1.1.1. ACHETEUR | MAITRE D'OUVRAGE

Acheteur :

Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHICAS)

Etablissement support du **GHT des Alpes du Sud**

1, place Auguste Muret

B.P. 101

05007 GAP Cedex

représenté par Madame la Directrice Marie-Anne RUDER

Maître d'ouvrage :

Centre Hospitalier Buëch-Durance

Rue du Docteur Provansal

05300 LAGNIE MONTEGLIN

représenté par Monsieur Jean-Michel ORSATELLI, Directeur d'établissement

Assistant à la maîtrise d'ouvrage :

ACOBA - Agence Centre-Est

1, chemin de la Mendillonne

69650 SAINT GERMAIN AU MONT D'OR

1.1.2. MAITRISE D'ŒUVRE

La mission du Maître d'Œuvre est une mission de base + DLE + EAE + STD + COUT GLOBAL + EXE complète.

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

atelier brigitte galloni architecte dipl / QE & programmeur	Architecte mandataire Brigitte GALLONI 4 place des Fontètes / rue Mérindol 13100 AIX-EN-PROVENCE Tel / Fax : 04 42 54 64 82
	VRD, STR, ELEC/CVC/PB, SSI, ECO BETEM PACA SAS 900 rue André Ampère – CS 50453 13592 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 Tél : 04 42 26 09 97 Mail : paca@btem.fr
	QEB DOMENE 99, rue des Tailleurs de pierre Z.A. Les Roquassiers 13300 SALON-DE-PROVENCE Tél. 04 90 55 92 89 Mail : equipe@domenescop.fr
 Acoustique & Conseil	Acoustique ACOUSTIQUE & CONSEIL Etablissement exécutant la prestation : 9 rue de la Carrière - 13770 Venelles Tél. : 04 42 54 13 48 Télécopie : 04 42 54 10 15 Courriel : contact@acoustique-conseil.com

1.1.3. ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER

La mission d'OPC est assurée par :

	OPC APSI BTP Chemin de Saint Jean Quartier Pierrefeu 84750 Caseneuve	Ludovic MESSY 06 07 64 92 69 Mail : l.massy@apsi-btp.fr
--	---	--

1.1.4. COORDINATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE

La Coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par :

	CSSI EKIUM Marseille 132 boulevard Michelet 13008 MARSEILLE	Yannick JANEAU 06 72 95 96 62 Mail : yannick.janeau@ekium.eu
--	---	---

1.1.5. CONTROLE TECHNIQUE

Les travaux faisant l'objet du marché sont soumis au contrôle technique effectué par :

	BCT SOCOTEC CONSTRUCTION Agence Construction Alpes du Sud Résidence "Côté Saint Mens" 6 Rue du Clair Logis 05000 GAP	Mathieu ESPITALLIER Tél. : 04 92 51 61 39 Port : 06.03.29.04.56 Mail : mathieu.espitallier@socotec.com
--	--	--

Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique sont les suivantes :

Au titre de la mission de base de contrôle technique :

- Mission L : portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
- Mission S : portant sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions, telles que définies par l'article 7 du CCTG Contrôle Technique et complétées par les dispositions ci-après.
Notons ici qu'il s'agit d'une mission SEI, car le bâtiment à édifier est un ERP.

Le contenu de chaque mission est celui prévu par l'annexe A du CCTG Contrôle Technique, complété par les dispositions ci-après.

Au titre des missions complémentaires réglementaires :

- Mission LE : Solidité des Existants
- Mission AV : relative à la solidité des avoisinants
- Mission PS : sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme y compris fourniture de l'Attestation sismique
- Mission P1 : relative à la solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés
- Mission Pha : isolation acoustique pour les bâtiments autres qu'à usage d'habitation y compris Fourniture de l'Attestation de prise en compte de la réglementation acoustique prévue à l'article R111-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- Mission Th : isolation thermique et économies d'énergie :

- ✓ y compris fourniture de l'Attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue à l'article R111-20-3 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- ✓ y compris affichage niveau énergétique (Diagnostic de Performance Energétique = DPE)
- Mission Hand : accessibilité des constructions pour les personnes handicapées, compris Attestation accessibilité handicapés à l'achèvement des travaux (suivant articles L – 111-7-4, R.111-19-19, R.111-19-20, R.111-19-21 - R.111-19-22 et R.111-19-27 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- Mission HYS : application de la réglementation relative à l'hygiène et à la santé dans les constructions (mission HYSA pour les bâtiments autres qu'habitation)
- Mission F : relative au fonctionnement des installations de tous les lots techniques ; sont concernés ascenseurs, traitement d'air, production d'énergie, de chaleur et de froid, SSI, etc...
- Mission GTB : gestion technique des bâtiments
- Mission EL – VC / IN : Conformité initiale des installations électriques
- Mission Pv : Procès-verbal de recollement des essais Coprec des entreprises.

1.1.6. COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

La coordination SPS est assurée par :

 CSPS APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France Département Bâtiment 28 Avenue Bernard Givaudan 05000 GAP Tél. : 04 92 53 76 76 Fax : 04 92 52 40 48	Joseph BERNARD Tél. 04.92.53.76.76 Fax. 04.92.52.40.48 Port. 06.27.30.41.39 Mail : joseph.bernard@apave.com
---	---

1.1.7. GEOTECHNICIEN (MISSIONS G1-PGC, G2 PRO, G4)

La mission géotechnique a été assurée par :

 Géotechnicien AQU'TER SCOP - Bureau d'Études Géologiques Parc Technologique Micropolis Quartier Belle Aureille 05000 Gap	Mr CULAS Tel : 06 95 28 48 18 Mail : geo@aquter.fr
--	---

1.2. OBJET DU MARCHE

Le marché a pour objet des prestations de travaux pour la reconstruction de l'EHPAD « Chabre », du FAM « 4 saisons » et d'un service de Géronto Psychiatrie en extension de l'EHPAD-USLD « Buech » du Centre Hospitalier Buech Durance a Laragne.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le délai d'exécution des travaux est fixé par le planning d'exécution joint au dossier et est décomposé comme suit :

- Période de préparation : 1 mois,

- Phase d'exécution des travaux : 18 mois (phases 1 et 2),
- Phase de réception (OPR, levée des réserves et réception) : 1 mois

1.3. FORME DU MARCHE

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la Commande Publique. Cette consultation fait suite à une procédure déclarée infructueuse.

Cette consultation est passée en procédure adaptée dans le cadre de « petits lots » en application de l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique. La procédure globale passée en Appel d'Offres Ouvert a été attribuée lors d'une procédure précédente.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à des négociations suivant les modalités qui lui semblent pertinentes ou pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (article R. 2123-5 du Code de la Commande Publique).

1.4. DECOMPOSITION DU MARCHE

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Cette consultation concerne uniquement les lots suivants :

N° Lot	Intitulé
11	Fluides médicaux

Pour rappel, les lots précédemment attribués sont les suivants :

N° Lot	Intitulé
1	Curage Démolition Terrassement Gros-œuvre
2	Voiries Réseaux divers
3	Etanchéité
4	ITE
5	Menuiseries extérieures Occultations
6	Cloisons Doublages Faux-plafonds
7	Menuiseries intérieures Agencement
8	Serrurerie
9	Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie GTC
10	Courant fort Courants faibles
12	Revêtements de sols et murs durs
13	Revêtements de sols et murs souples
14	Peinture et signalétique
15	Ascenseurs
16	Rails lève-malade

1.5. VARIANTES LIBRES

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

1.6. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) | VARIANTES OBLIGATOIRES

Chaque candidat devra faire une proposition pour les prestations supplémentaires éventuelles | variantes décrites dans le dossier de consultation dans le respect des dispositions des articles R.2151-9 à R.2151-10 du Code de la Commande Publique (CCP) sous peine de voir son offre rejetée.

Sans objet pour le lot 11.

1.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

1.8. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article R. 2113-7 du Code de la Commande Publique (CCP).

Clauses sociales d'insertion : sans objet.

Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est mis gratuitement à la disposition des entreprises sur la plateforme de téléchargement : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

2.2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces listées dans le fichier « Contenu DCE – Sommaire ».

2.3. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES

La date limite de réception des candidatures et offres est précisée en page de garde du présent règlement de consultation.

L'acheteur ne peut être tenu pour responsable de la réception hors délai des candidatures et des offres.

En aucun cas, la responsabilité de l'acheteur ne peut être recherchée au cas où la plateforme de dématérialisation n'aurait pas respecté son engagement vis-à-vis de l'opérateur économique. Il appartiendra, dans le cadre du lien de droit privé qui l'unit, au candidat lésé, de se retourner contre le prestataire qui n'a pas respecté son engagement contractuel.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant le dossier de candidature et le dossier d'offre sur la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des instructions d'utilisation présentes sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est rappelé que la durée de la transmission de la réponse du soumissionnaire vers le serveur <https://www.marches-publics.gouv.fr> est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les candidats devront prévoir un délai nécessaire pour la transmission électronique.

En cas de difficultés à télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, les candidats doivent activer l'aide en ligne.

Attention à la forme des documents transmis électroniquement :

- les fichiers ne doivent pas être zippés***
- ne pas scanner les documents demandés à la suite les unes des autres pour ne faire qu'un seul document***
- le nom des fichiers doit comporter au plus 25 caractères***

En cas de format différent, le CHICAS se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

Virus

Tout document électronique envoyé par un candidat, dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le CHICAS, peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le CHICAS reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

2.4. CONTENU DES CANDIDATURES ET OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

2.4.1. DOSSIER DE CANDIDATURE

N° de la pièce	Désignation	Signature
C-01	Lettre de candidature, établie sur l'imprimé DC1*	oui
C-02	Déclaration du candidat DC2*	non
C-03	Compétences et qualifications : <ul style="list-style-type: none">• Liste de travaux similaires à l'objet de l'opération exécutés au cours des cinq dernières années ;• Attestation(s) de qualification(s) ou de compétences professionnelle(s)	non

N° de la pièce	Désignation	Signature
C-04	Attestations d'assurances en responsabilité civile professionnelle et décennale	non
C-05	Formulaire de déclaration et d'agrément des conditions de paiement (DC4*) du(es) sous-traitant(s) éventuel(s) ainsi que les attestations de régularité administrative.	oui

*modèle téléchargeable sur à l'adresse suivante

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

2.4.2. DOSSIER D'OFFRE

N° de la pièce	Désignation	Signature
O-01	Acte d'engagement (A.E.) et cadre de décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F) à compléter par le(s) représentant(s) qualifié(s) et dument habilité(s) par le candidat	oui
O-02	Mémoire technique (suivant le cadre réponse fourni) comprenant les chapitres suivants : <ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'offre en réponse aux exigences techniques et environnementales du CCTP - fiches produits / matériaux Méthodologie et organisation proposée par l'entreprise pour la réalisation des travaux Moyens humains Moyens matériels 	non
O-03	Attestation certifiant l'acceptation sans modification du dossier de consultation dont notamment : <ul style="list-style-type: none"> Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) Les pièces écrites et graphiques (P.E., P.G.) Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux Le plan général de coordination (P.G.C.) 	oui
O-04 (pièce facultative)	Attestation de visite selon modèle fourni	oui

Article 3 - SELECTION DES CANDIDATURES ET CLASSEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le classement des offres seront effectués dans les conditions précisées dans les articles L. 2152-1 et R. 2152-6 du code de la commande publique (CCP).

3.1. SELECTION DES CANDIDATURES

N° de critère	Libellé
1	Garanties et capacités techniques et financières <ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires (attestation déclarative faisant foi) • Effectifs (attestation déclarative faisant foi) • Matériels (attestation déclarative faisant foi)
2	Capacités professionnelles, déterminées au regard des compétences et qualifications

3.2. CLASSEMENT DES OFFRES

Les critères de classement des offres sont pondérés de la manière suivante :

N° critère	Libellé	Pondération
1	Valeur technique	60 %
2	Prix des prestations	40 %

L'Acheteur classera les offres suivant les critères de classement énoncés ci-avant.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations **des articles R2143-3 à R.2143-15 du Code de la Commande Publique (CCP)**. Le délai imparti par l'Acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Détails relatifs à l'appréciation des critères :

Nota : La notation de la valeur technique se fera à partir de l'analyse du mémoire technique présenté suivant le cadre de réponse fourni (ou d'un document libre, respectant l'ordonnancement de présentation précisé en section 2.4.2 du présent document).

Critère	Notation avant pondération	Notation	
Valeur technique 60 points	Sur 15 points : Qualité de l'offre en réponse aux exigences techniques et environnementales du CCTP - fiches produits / matériaux	15 pts 12 pts 7,5 pts 3 pt 0 pt	Offre technique très satisfaisante ; Offre technique satisfaisante ; Offre technique acceptable ; Offre technique insatisfaisante ; Absence de proposition ou proposition(s) inacceptable(s).

Critère	Notation avant pondération	Notation	
	Sur 15 points : Méthodologie et organisation proposée pour la réalisation des travaux, dont : <ul style="list-style-type: none"> • Période de préparation ; • PIC ; • EXE / Synthèse ; • Chantier propre et maîtrise des nuisances • Engagement de respect du planning DCE • Méthodologie d'intervention en site occupé 	15 pts 12 pts 7,5 pts 3 pt 0 pt	Méthodologie proposée très satisfaisante ; Méthodologie proposée satisfaisante ; Méthodologie proposée acceptable ; Méthodologie proposées insuffisante ; Absence de proposition ou proposition(s) inacceptable(s).
	Sur 15 points : Moyens humains Personnel dédié au chantier (nombre et qualification, y compris encadrement) (engagement de mise à disposition)	15 pts 12 pts 7,5 pts 3 pt 0 pt	Engagement de moyens très satisfaisant ; Engagement de moyens satisfaisant ; Engagement de moyens acceptable ; Engagement de moyens insuffisant ; Absence d'engagement.
	Sur 15 points : Moyens matériels Liste du matériel et outillages que le candidat envisage d'utiliser pour la réalisation des travaux (engagement de mise à disposition)	15 pts 12 pts 7,5 pts 3 pt 0 pt	Engagement de moyens très satisfaisant ; Engagement de moyens satisfaisant ; Engagement de moyens acceptable ; Engagement de moyens insuffisant ; Absence d'engagement.
Prix des prestations** 40 points	Sur 40 points : <ul style="list-style-type: none"> • L'offre la moins disante* obtient la note maximale • Les autres offres sont notées suivant la formule : $\text{Note offre} = 40 \times (\text{Montant de l'offre moins disante}^* / \text{Montant de l'offre})$		

* hors offre(s) anormalement basse(s)

** Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le classement des offres. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 4 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

4.1. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Conformément aux articles R.2132-7 à R.2132-11 du Code de la Commande Publique (CCP), pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir, **au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres**, une demande ou question écrite par l'intermédiaire de la plateforme dématérialisée, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

4.2. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures et offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4.3. VISITE SUR SITE

La visite du site **n'est pas obligatoire mais vivement recommandée**.

Adresse :

Centre Hospitalier Buëch-Durance
Rue du Docteur Provansal
05300 LAGNE MONTEGLIN

Les candidats demanderont un rendez-vous de visite par courriel à :

 Centre Hospitalier BUECH-DURANCE	Centre Hospitalier Buëch-Durance Rue du Docteur Provansal 05300 LAGNE MONTEGLIN	service.technique@chbd-laragne.fr dce@acoba.eu
---	---	--

Nota :

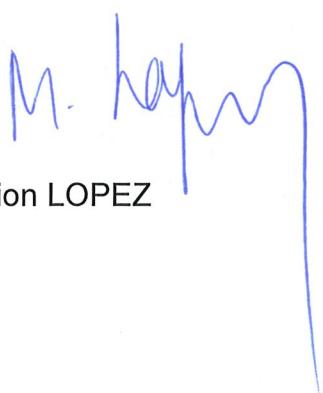
- Aucun échange questions réponses ne sera effectué durant l'(es) éventuelle(s) visite(s)
- Les demandes de renseignements complémentaires seront obligatoirement formalisées conformément au § 4.1 du présent règlement.

Article 5 - RE COURS

Toutes contestations relatives à ce concours relèveraient du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 22 rue de Breteuil, 13281 MARSEILLE CEDEX 06, tél. : 04.91.13.48.13, e-mail : greffe.ta-marseille@juradm.fr.

Fait à GAP, le 26 novembre 2024

Pour le GHT des Alpes du Sud,
Pour la Directrice par intérim du Centre Hospitalier Intercommunal des
Alpes du Sud et par délégation,
La Directrice Adjointe


Marion LOPEZ

